Adaptation de parcours de formation

Quelles sont les adaptations de parcours permettant de se présenter aux qualifications finales ?

Les personnes au bénéfice de formations professionnelles parallèles au domaine ambulancier peuvent faire valoir des validations d’acquis ou de compétences.

Dans l’organisation générale du parcours de formation à l’ES ASUR, des modules de formation spécifiques sont planifiés sur les trois années de formation.

Selon le parcours professionnel de la personne en formation, des validations peuvent être demandées et accordées par l’école pour les modules concernés.

Afin de garantir un traitement équitable des demandes, la Directive pour la validation des acquis sur dossier de la filière de formation professionnelle supérieure Ambulancier diplômé ES / Ambulancière diplômée ES (VAFF) fait référence.

En cas de validation modulaire et de reconnaissance des acquis conformément à la VAFF, le stage en entreprise lié à la qualification finale, d’une durée de 720 heures, doit obligatoirement être effectué dans un service d’ambulance d’urgence.

ID unique de l'article : #1015
Author: n/a
Dernière mise à jour : 2025-11-10 07:08

© 2026 Andrew Hobson <a.hobson@es-asur.ch> | 2026-11-17 20:34
URL: https://faq.es-asur.education/content/4/16/fr/quelles-sont-les-adaptations-de-parcours-permettant-de-se-presenter-aux-qualifications-finales-.htm